

# Canton de Locharber Partie Ouest

## Politique de développement durable



26 Février 2018

# Politique de développement durable

## CONTEXTE

Les performances environnementales et sociétales d'une municipalité sont devenues des composantes critiques de sa performance globale et de sa capacité à continuer à fonctionner de manière efficace et responsable. Tous reconnaissent la nécessité de garantir l'équilibre entre les écosystèmes, l'équité sociale et l'économie puisque, en définitive, toutes les activités des municipalités dépendent, à un moment ou à un autre, de l'état des écosystèmes de la planète ainsi que du bien-être des habitants qui la composent.

Il importe désormais de prendre le temps de se questionner sur les répercussions environnementales et sociales des pratiques de toute personne physique ou morale et de se tourner vers le développement durable, la responsabilité sociétale et la bonne gouvernance, qui repose sur une vision à long terme de la municipalités et du monde dans lequel nous vivons.

Ainsi, le développement durable pour une municipalité, c'est l'intégration des systèmes économique, social et environnemental afin de créer des organisations résilientes. Les municipalités durables sont des municipalités résilientes, qui créent de la valeur économique, des écosystèmes en bonne santé et des communautés solides.

Cette Politique s'inscrit donc dans un souci d'équité pour les générations actuelles et futures.

Le Canton de Lochaber-Partie-ouest veut donc se doter d'une politique de développement durable. Cette politique vise à assurer un développement durable du territoire, répondant ainsi aux aspirations d'une municipalité soucieuse de sa qualité de vie pour ses citoyens, de la protection de son territoire agricole et de l'environnement, de manière à encadrer toute nouvelle occupation du sol sur son territoire.

Le Canton de Lochaber-Partie-ouest assurera dorénavant sa mission auprès de la collectivité dans une perspective de développement durable. En d'autres mots, le Canton souhaite contribuer à la qualité de vie et au bien-être des générations actuelles et futures dans le respect du caractère naturel, humain et champêtre du milieu.

## VISION

La vision du Canton de Lochaber-Partie-ouest est axée sur le développement durable. Elle préserve et met en valeur l'environnement, contribue à l'amélioration de la qualité de vie et offre un cadre propice au développement de l'agriculture locale.

## OBJECTIF

La prise de décision quotidienne orientée vers le développement durable du Canton de Lochaber-Partie-ouest s'applique à toutes les décisions concernant les orientations, les projets à approuver, les modifications aux normes d'urbanisme (notamment, le zonage, le lotissement, la construction), ainsi que les actions et décisions administratives. Ces décisions devront être en accord avec les principes du développement durable à l'échelle de notre municipalité et de ses besoins actuels et futurs.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis la publication du rapport « *Notre avenir à tous* » de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement en 1987, le développement durable est un concept reconnu à l'échelle internationale. Cette importance a été réaffirmée à maintes reprises depuis 1987, lors de nombreux congrès internationaux, comme la *Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement* en 1992, le *Sommet mondial pour le développement durable* de 2002, la *Conférence des Nations Unies sur le développement durable* en 2012 et l'adoption des 17 principes de développement durables par les Nations Unies en septembre 2015.

Plus près de nous, le gouvernement du Québec a adopté, à l'unanimité à l'Assemblée nationale en 2006, la *Loi sur le développement durable*. Cette loi a notamment défini 16 principes qui doivent être pris en compte par l'ensemble des ministères et des organismes publics dans leurs interventions.

Le Canton de Lochaber-Partie-ouest est conscient que le développement durable doit, au Québec, évoluer dans la même direction, qu'il est important d'aligner les actions des décideurs dans une compréhension commune et partagée du développement durable et enfin, de maintenir une cohérence dans l'opérationnalité du développement durable.

C'est dans cette optique que le Canton de Lochaber-Partie-ouest souscrit à la définition du développement durable inscrite à l'article 2 de la *Loi sur le développement durable* laquelle est définie comme :

« Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement ».

## **PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le Canton de Lochaber-Partie-ouest souscrit également aux principes énoncés à l'article 6 de la *Loi sur le développement durable* et prend en compte systématiquement ces principes dans le cadre de toutes ses activités afin de favoriser une culture de conformité à cette Loi. Ces principes sont inscrits à l'Annexe 1 de la présente politique.

Le développement durable suppose donc un développement écologiquement viable, socialement équitable et économiquement efficace.

L'approche consiste, pour le Canton de Lochaber-Partie-ouest, à prendre en compte les répercussions sociales, économiques et environnementales des activités de l'entreprise et de mettre en œuvre des pratiques qui permettent de contribuer à l'amélioration de la société en général et à la protection de l'environnement.

## **RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE**

La responsabilité sociétale apparaît timidement dans la littérature destinée aux entreprises privées dans les années 1960. Elle sera à l'ordre du jour du *Sommet mondial sur le développement durable* de Johannesburg en 2002 et, en 2010, l'Organisation internationale de normalisation (ISO) lui consacra une nouvelle norme internationale : ISO 26000.

La responsabilité sociétale est étroitement liée au développement durable. Étant donné que le développement durable couvre les objectifs environnementaux, sociaux et économiques communs à tous, il doit être utilisé pour traduire les attentes plus larges de la société qui doivent être prises en considération

par les membres du conseil et les employés du Canton de Lochaber-Partie-ouest désireux d'agir de manière responsable.

Le Canton de Lochaber-Partie-ouest agit en conformité avec une gouvernance responsable et transparente tout en s'inspirant des normes ISO 26000. En accord avec cette gouvernance, le Canton de Lochaber-Partie-ouest convient de se comporter de manière éthique en intégrant dans ses décisions et son action les valeurs de son Code d'éthique et de déontologie adopté en février 2018.

## **DEVOIRS ET OBLIGATIONS**

La présente politique, une fois adoptée, engagera le Canton de Lochaber-Partie-ouest à :

1. Assurer graduellement, dès l'adoption de la présente politique, la compatibilité de toute nouvelle politique, directive, orientations, projets à approuver, modifications au zonage à faire adopter, plan d'urbanisme, règlements, etc., ainsi que les actions et décisions administratives avec la présente politique de développement durable;
2. assurer, dès l'adoption de la présente politique, son application par tous les comités sous l'égide du Canton de Lochaber-Partie-ouest;
3. mettre le développement durable, de temps à autres, à l'ordre du jour des séances publiques afin d'informer les citoyens et de les sensibiliser aux actions concrètes réalisées et à venir sur le territoire.

## **STRUCTURE ET RESPONSABILITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE**

À la suite de son adoption par le Conseil municipal, la mise en œuvre de la présente politique relèvera de :

1. la direction générale et des élus, lesquels veilleront à son application en se faisant porteurs du développement durable pour le Canton de Lochaber-Partie-ouest;
2. de plus, les employés municipaux et les élus devront s'y référer dans toutes leurs décisions et actions concrètes ;
3. enfin, les élus et la direction générale veilleront à son application en se faisant porteurs de la vision du développement durable auprès de la MRC de Papineau et de toutes autres organisations sur lesquelles ils pourront siéger de temps à autres ou être en interaction.

La politique de développement durable du Canton de Lochaber-Partie-ouest est applicable à toute l'organisation. La politique donne également à l'ensemble des citoyens un cadre de référence quant à la mise en œuvre des principes de développement durable au sein de nos relations. La politique concerne l'ensemble des activités, de la gestion administrative, des activités commerciales et des services offerts aux citoyens et parties prenantes du Canton de Lochaber-Partie-ouest.

## **AUTORITÉ**

La présente politique relève de la responsabilité du Conseil municipal du Canton de Lochaber-Partie-ouest et du directeur général.

## **ENTRÉE EN VIGUEUR**

La présente politique de développement durable entre en vigueur à compter de sa date d'adoption par le Conseil municipal du Canton de Lochaber-Partie-ouest.

Adoptée au Conseil en date du : \_\_\_\_\_ 12 mars 2018 \_\_\_\_\_

Copie certifié conforme à la Rés. 18-03-12-60

Ce 13ème jour de mars 2018

  
Alain Hotte, Directeur général